FICHE ACTION

Intitulé de l'action	**ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DU DEPOT DE PLAINTE AU SUIVI DES DEMARCHES JURIDIQUES (accessibilité géographique, accès au droit…)**
Personnes ayant participé à la création de la fiche action	ABDELLI Samir REVOL Maxime VINCENT Noëllie BELLIER Bénédicte MARTIN Clémence GASNIER Marie
Diagnostic du territoire justifiant la mise en place de l'action	Existant : - Structures : CIDFF, Médiavic, éduction nationale, service de prévention (CCBD), parquet appel des victimes, Maison de Protection des Familles - Toutes les procédures sont transmises à la Maison de Protection des Familles (MPF) qui prend contact avec les victimes - Les médecins généralistes peuvent faire les ITT (incapacité totale de travail) Mais : - Déficit d'information sur le dépôt de plainte et ses modalités - Plainte non transmise par la gendarmerie si pas de contact, convention entre les forces de l'ordre et le parquet impliquant la transmission des plaintes pour VIF à médiavic 05 pour que nous prenions attache avec les victimes cependant les plaintes ne sont pas toujours transmises de la part des forces de l'ordre à médiavic05Manque de formation sur l'accueil des victimes - Expertise psychiatrique demandée par le parquet complexe car manque de psychiatres - 1 seul médecin légiste pour l'ensemble du département - Peu d'ITT par les médecins généralistes (méconnaissance, notamment du nombre de jour d'ITT correspondant à un préjudice subi) : formation nécessaire ; selon le nombre d'ITT, la qualification pénale est différente
Périmètre géographique de l'action	□ CCBD X Sud du Département (CCBD, CCSB) : Laragne, Rosans, Dévoluy… □ Département des Hautes-Alpes □ Autre : ……

Public cible	- Toute personne majeure ayant vécu des violences - Professionnels / associations recevant du public **Critères d'exclusion :** - Mineur - Personnes en situation de handicap - Personne sans mobilité - Personne ne parlant pas la langue française Ces personnes nécessitent une prise en charge particulière non traitée dans cette fiche action.
Ressources existantes et mobilisables du territoire (identification de partenaires ou co-porteur)	- CCBD - CLIFVSF - CPTS - Gendarmerie de Veynes (référent Maxime REVOL) - MPF - Médiavic - CIDFF
Résumé de l'action	L'action a pour objectif de fluidifier le parcours de dépôt de plainte et les démarches juridiques des victimes en améliorant l'accueil, l'information et l'accompagnement proposés sur le territoire. Elle vise à garantir un accueil bienveillant et une écoute adaptée, à renforcer l'accès à une information claire sur les droits et les étapes du parcours judiciaire, et à proposer un accompagnement personnalisé par une personne référente. L'action s'appuie sur la montée en compétences des professionnels à travers des formations communes, la diffusion d'outils partagés (fiches réflexes, charte d'accueil) et le renforcement de la coordination entre acteurs. Elle contribue également à faciliter l'accès effectif aux démarches, notamment par le développement de permanences juridiques et sociales et la prise en compte des freins à la mobilité.

Objectif général de l'action	**Fluidifier le parcours de dépôt de plainte et les démarches juridiques**
Objectifs opérationnels	**<u>Objectifs opérationnels :</u>** **Auprès des victimes :** - Assurer un accueil bienveillant et une écoute adaptée - Fournir une information claire et accessible sur le parcours de dépôt de plainte et les démarches juridiques - Proposer un accompagnement personnalisé par une personne référente - Informer les victimes sur l'importance et les modalités des prélèvements **Auprès des professionnels intervenants :** - Mobiliser la personne référente dans l'accompagnement des situations - Renforcer les compétences des intervenants par des actions de formation centrées sur l'accueil et l'écoute des victimes - Améliorer la connaissance et l'appropriation du parcours existant de dépôt de plainte et d'accompagnement juridique - Assurer la diffusion et le partage de coordonnées communes afin de faciliter l'orientation et la coordination entre professionnels

Description de l'action	*Certaines actions décrites ci-dessous sont transversales et contribuent simultanément à plusieurs objectifs opérationnels, notamment en matière d'accueil, d'information et d'accompagnement des victimes.* **Objectif opérationnel 1 : Assurer un accueil bienveillant et une écoute adaptée des victimes** - Mettre à jour la fiche réflexe d'accueil et de recueil de la parole. Validation par les intervenants du territoire + impression et diffusion. Public cible : tous les professionnels, les associations) - Élaborer une charte d'accueil des victimes, en s'appuyant sur la charte du ministère de l'Intérieur et le protocole de déontologie de France Victimes. - Déployer une formation commune à l'ensemble des acteurs du territoire amenés à recueillir la parole des victimes (accueil, écoute, posture professionnelle). - Organiser des temps de recyclage, d'intervision et de partage de pratiques. - Rendre obligatoire une formation à l'écoute et au recueil de la parole pour toute personne recevant du public, en lien avec la Préfecture (délégation à l'égalité femmes-hommes) **Objectif opérationnel 2 : Informer les victimes sur leur parcours et leurs droits** - Actualiser et diffuser la fiche réflexe auprès de l'ensemble des partenaires. - Créer une fiche d'information claire et accessible présentant les différentes étapes du parcours (dépôt de plainte, accompagnement, suivi) et les rôles des associations. - Renforcer l'accès à l'information juridique et sociale par le développement de permanences sur le territoire (Médiavic, Enfant en danger, CIDFF), nécessitant des moyens humains et financiers adaptés. **Objectif opérationnel 3 : Faciliter la mobilité et l'accès aux démarches** - Informer les victimes sur l'existence des bons de transport (taxi). - Élaborer une fiche explicative dédiée précisant les modalités d'utilisation : prescripteurs, conditions de prise en charge et bénéficiaires. - Diffuser cette information auprès des professionnels et des structures d'accueil afin de faciliter les déplacements liés aux démarches.

Calendrier prévisionnel de l'action	**Axe 1 – Accueil et écoute des victimes** - **Fin mars 2026 puis actualisation annuelle en début d'année civile** : mise à jour de la fiche réflexe d'accueil et de recueil de la parole à destination des professionnels recevant du public - **Fin mars 2026 :** Élaboration et validation de la charte d'accueil des victimes - **Janvier à décembre 2026 :** déploiement d'une formation commune à l'ensemble des acteurs du territoire (accueil, écoute, posture professionnelle), incluant des temps de recyclage, d'intervision et de partage de pratiques, avec une inscription dans la durée visant la généralisation et le caractère obligatoire de cette formation (enjeu de pilotage et de validation politique) ; travail sur la mise en place de **janvier à avril 2026** ; 1ère formation en juin 2026 **Axe 2 – Information des victimes sur leur parcours et leurs droits** - **Janvier à juin 2026** : création, actualisation et diffusion d'une fiche d'information claire et accessible présentant les différentes étapes du parcours (dépôt de plainte, accompagnement, suivi juridique) et le rôle des différents acteurs **Axe 3 – Mobilité et accès aux démarches** - **Janvier à décembre 2026 :** information des victimes et des professionnels sur les dispositifs de prise en charge des déplacements (bon taxi dans le 05), accompagnée d'une fiche explicative précisant les modalités d'utilisation
Moyens humains	**Fiche réflexe :** pôle SAH CCBD et CPTS + validation finale par les intervenants du territoire pour impression /validation **Membres du GT pour le suivi du projet et redéfinition des objectifs** **Formateurs/intervenants spécialisés (ponctuels)** **Structures :** CIDFF, Médiavic, Enfant en Danger **Services de l'Etat et collectivités territoriales :** Préfecture, délégation départementale à l'égalité femmes, hommes, collectivités locales…

Moyens matériels et financiers	**<u>Moyens matériels</u>** - Outils numériques de coordination et de partage pour la conception, mise en forme, impression et stockage des supports d'information - Matériel informatique courant (ordinateur, connexion internet, outils bureautiques) - Messagerie sécurisée pour les échanges d'informations sensibles - Supports de communication et de diffusion (e-mailing, documents numériques, supports de formation). - Salles de réunion pour les groupes de travail, formations et temps d'échanges (présentiel ou visioconférence) **<u>Moyens financiers</u>** - Financement du temps de coordination du projet (coordinateur·rice) - Coûts liés à la conception graphique, mise à jour, diffusion et hébergement des outils - Budget dédié aux actions de formation et de sensibilisation (intervenants extérieurs, supports pédagogiques) - Frais d'organisation des réunions et groupes de travail (logistique, déplacements éventuels) - Financement du développement ou renforcement des permanences juridiques et sociales sur le territoire

Evaluation – indicateurs de moyens	Comment allez-vous évaluer la mise en œuvre de l'action ? (respect du calendrier, des moyens humains et matériels prévisionnels, des financements, des ressources mobilisables… ?)
Evaluation – indicateurs d'impact	Comment allez-vous évaluer les effets de votre action ? Nombre de personnes touchées par l'action, partenariats mis en place et effectif, nombre d'ateliers, recueil des besoins des personnes, utilité de l'action… ?
Méthode de collecte des données	Comment allez-vous recueillir les données d'évaluation pour répondre aux indicateurs mentionnés ci-dessus ? Comment partager ces données ? Comment respectez-vous le RGPD ? Qui recueille et traite les données ?